

Pourquoi le nombre de ruptures conventionnelles recule

Le Figaro relaie les chiffres publiés hier par la Dares montrant que pour la première fois depuis 2013, le nombre de ruptures conventionnelles a reculé en 2024. Seuls 538 400 divorces à l'amiable entre employés et employeurs ont été signés cette année-là, soit 1 % de moins que l'année précédente. La diminution reste modeste, mais elle dénote avec la tendance largement à la hausse depuis plusieurs années. Le vrai recul reste toutefois à venir, rappelle le quotidien, puisqu'en février dernier, Medef, CPME, U2P, CFDT, CFTC et FO se sont donc mis d'accord pour faire mieux. Dans leur copie finale, les organisations signataires tablent sur 700 à 800 millions d'économies en rythme de croisière. Hasard du calendrier, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a planché hier pour transposer dans la loi cet accord. Après son adoption par le Sénat la semaine dernière, le texte devrait être présenté aux députés jeudi prochain. Reste à savoir quelle sera l'ampleur du recul avec la réforme. (Le Figaro, p.24)